

Grand Paris : dénoncer les inégalités, et après ?



OPINION. Depuis trente qu'il existe dans son projet, le Grand Paris est encore le foyer de nombreuses inégalités. Et si c'était notre grille de lecture qui n'était pas adaptée ?

Par Daniel Behar, géographe, professeur à l'Ecole d'Urbanisme de Paris.

Le 29 septembre 2020

En ligne : <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/grand-paris-denoncer-les-inegalites-et-apres-858355.html>

Encore une fois, une étude constate le creusement des inégalités sociales et territoriales en région parisienne. Encore une fois, médias et sphère politique s'en emparent et dénoncent l'échec. L'arsenal de lois, de politiques publiques et de moyens budgétaires est inopérant. La mixité sociale et le rééquilibrage entre les territoires, prônés depuis des décennies ne fonctionnent pas. Encore une fois, cette dénonciation - à l'évidence justifiée - n'aura qu'un seul effet: conforter tout à la fois la bonne conscience de l'opinion publique et notre culpabilité collective. Ne serait-il pas temps de mettre un terme à cet éternel recommencement ?

Ne faudrait-il pas d'abord prendre acte qu'à toujours dénoncer l'impuissance publique, c'est l'inadaptation de notre grille de lecture des mécanismes sociaux et territoriaux que l'on occulte ? Avant de marquer l'échec des politiques publiques, l'exacerbation des inégalités de revenus au sein du Grand Paris tient au paradoxe intrinsèque à la métropolisation. La promesse qu'elle constitue - la maximisation des opportunités de toutes natures - est un puissant facteur d'attractivité et de renouvellement constant des flux de populations précaires, attirées par l'espoir de "s'en sortir" qu'elles y voient. Le constat instantané d'une aggravation des inégalités sociales ne dit donc rien des trajectoires de promotion sociale favorisées par la situation métropolitaine. Quant à la spécialisation sociale des territoires au sein du Grand Paris, elle tient à l'évidence à des choix d'entre soi social, largement partagés, y compris par ceux qui en dénoncent les effets et qu'on ne combat manifestement pas à coup de lois, de règlements ou même d'outils fiscaux.

Dans le même temps, la prétention sans cesse renouvelée à remettre en cause le déséquilibre structurel, séculaire de la région parisienne entre l'est et l'ouest conduit à ignorer largement les mutations plus discrètes de la géographie des inégalités sociales et les actions publiques qu'elles pourraient justifier.

Ainsi, toutes les observations depuis une dizaine d'années soulignent qu'à la fracture sociale entre l'est et l'ouest de la métropole se superpose une géographie plus fine des écarts sociaux, "en peau de léopard", au sein des communes, entre quartiers. Il n'est qu'à circuler autour de Paris de St Ouen à Clamart en passant par Pantin, Champigny ou Cachan pour le constater. Quels nouveaux enjeux, en termes d'inégalités sociales, cette géographie inédite induit-elle ? Cela va-t-il favoriser de nouveaux processus ségrégatifs, à l'école par exemple ou peut-on en espérer la multiplication d'occasions de co-présence sociale à l'échelle du voisinage ?

De même, plutôt que déplorer encore une fois l'aggravation des inégalités de revenus, on pourrait réfléchir collectivement aux effets à venir des grands projets du Grand Paris et notamment le futur métro. L'espace métropolitain va en effet voir cohabiter d'un côté les adeptes de la "ville du quart d'heure" chère à la Mairie de Paris et de l'autre ceux que l'on nomme désormais "les premiers de corvée" qui bénéficieront le plus des effets du métro et d'un accès encore plus large au marché du travail métropolitain. Singulier déplacement, du côté des mobilités, des inégalités sociales métropolitaines !

La prégnance de nos représentations collectives (Paris contre la banlieue, l'ouest contre l'est...) et la saturation du débat public par la question de l'égalité nous conduisent à confondre l'inévitable différenciation sociale des espaces urbains et les injustifiables inégalités d'accès à la ville et à ses aménités. N'est-il pas tant de les distinguer, de s'attacher d'abord aux secondes et d'ainsi mettre en œuvre une approche "laïque" du droit à la ville ?

—

Daniel Behar est géographe et professeur à l'École d'Urbanisme de Paris. Il a publié en 2020 avec A. Delpiou l'Atlas du Grand Paris (ed Autrement)